



Syndicat National des Monuments
Historiques CGT

Victoire des personnels des tours de Notre-Dame !

Les 13 et 20 septembre, les agents des tours de Notre-Dame ont déposé deux préavis de grève pour dénoncer le sous-effectif, l'externalisation des missions d'accueil et de surveillance, la précarité et pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Incontestablement, et sans même un seul jour de grève, ils ont gagné sur tous les plans !

Le **projet d'externalisation** est purement et simplement abandonné comme a pu l'écrire Isabelle Lemesle, Présidente du CMN, dans son courrier du 10 septembre « *Je tiens à réaffirmer qu'il n'y a pas de projet d'externalisation de la fonction accueil et surveillance au Centre des monuments nationaux en général ni aux tours de Notre-Dame de Paris en particulier* ».

Concernant **l'emploi**, alors que l'administration du CMN reconnaît qu'il manque 7 postes de titulaires à pourvoir, le Ministère a d'ores et déjà affecté deux agents à temps plein à compter du 1^{er} octobre, un autre agent à mi-temps à compter du 17 octobre et s'est engagé à poursuivre ses efforts pour de nouvelles affectations.

En deux semaines, les agents ont ainsi réussi à faire doubler l'effectif de titulaires ce que l'administration n'a jamais réussi à faire en plusieurs années. Si nous devons rester vigilants sur les suites, l'effectif des tours de Notre-Dame est désormais non seulement une priorité du CMN mais également du Ministère de la Culture.

L'affectation de nouveaux titulaires ne devait pas pour autant fragiliser la **situation des vacataires**. C'est pourquoi, nous avons obtenu la stabilisation de **trois d'entre eux sur des contrats permanents à temps incomplets à 105 heures mensuelles**, le maximum de ce que permet la réglementation en vigueur. **Quant aux autres vacataires**, le CMN s'est engagé à les stabiliser au travers de **contrats de 10 mois et avec une priorité de réemploi sur Notre-Dame ou dans d'autres monuments parisiens intra-muros**. Ces stabilisations et priorités de réemploi bénéficieront à l'ensemble des vacataires des monuments parisiens.

Sur les conditions de travail :

- l'arrivée de l'eau courante ainsi que l'installation d'un sanitaire dans les parties hautes sont programmées pour avril 2009 ;
- l'installation de la tente abri au 1^{er} octobre est acté ;

- le renouvellement de l'équipement de protection thermique dans les parties hautes ;
- sont à l'étude, une dotation spéciale d'équipement de protection individuelle ainsi que la modulation, valant compensation, des horaires de travail afin de pallier la pénibilité des conditions de travail ;
- l'aménagement d'une salle de jour provisoire dans les locaux du presbytère est actuellement en cours d'arbitrage (favorable) du Ministère de la Culture ;
- la DRAC et le clergé ont donné un accord de principe pour l'aménagement d'ici 3 ans de locaux de jour définitifs dans la tour nord.

La CGT, avec les personnels, continuera à faire vivre ces revendications et veillera à ce que l'administration tienne ses engagements.

Pour le service public, les emplois et les conditions de travail : la CGT est avec vous !

Paris le 22 septembre 2008